



## Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2007-06-58 modifiant le  
Règlement numéro 97-930 concernant la  
circulation des camions et véhicules-outils de  
l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 3**

L'article 3 du Règlement numéro 97-930 concernant la circulation des camions et véhicules-outils de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome est modifié par l'ajout à l'énumération au paragraphe c) de ce qui suit :

« - sur la partie du chemin Bélair Ouest comprise entre l'intersection de la route 275 et la limite Est du lot 2 059 280 du cadastre du Québec; ».

Adopté le 4 septembre 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 NOVEMBRE 2007